

## **Règlement technique des championnats suisses de ski de la police**

Annexe du règlement général pour les championnats suisses

### **1 Disciplines**

Les disciplines suivantes seront disputées, où les données sur la longueur, la différence de hauteur et le nombre de portes peuvent différer légèrement. L'acceptation par le CO en consultation avec le chef du ressort de ski de la CSSP.

Le règlement de compétition Swiss-Ski pour les deux sexes et toutes les disciplines sert de base.

La technique libre s'applique pour le ski de fond individuel et le ski de fond de patrouille.

#### **1.1 Dames**

- ski de fond individuel: longueur 5 km, dénivellation environ 125 m
- slalom géant: dénivellation 200 - 250m, portes (nombre de changements de direction) 13 à 15% de dénivellation
- ski de fond en patrouille: longueur 5 km, dénivellation 125 m

#### **1.2 Messieurs**

- ski de fond individuel: longueur 10 km, dénivellation 250 m
- slalom géant: dénivellation 200 - 250m, portes (nombre de changements de direction) 13 à 15% de dénivellation
- ski de fond en patrouille: 10 km, dénivellation 250 m

### **2 Catégories**

#### **2.1 Classe d'âge**

Classe d'âge pour les compétitions individuelles et des skis de fond en patrouille:

- Catégorie dames: une catégorie
- Catégorie Messieurs: Messieurs 1: jusqu'à 32 ans  
Messieurs 2: de 33 à 40 ans  
Messieurs 3: de 41 à 49 ans  
Messieurs 4: à partir de 50 ans

L'année de naissance est déterminante. Dans une patrouille de ski de fond, la somme de toutes les années d'âge des participants divisée par le nombre de participants donne la catégorie.

## **2.2 Ski de fond en patrouille**

- Une équipe se compose de trois compétiteurs pour les hommes et de deux pour les femmes. Les membres d'une équipe doivent appartenir au même corps de police. Chaque corps de police peut avoir un nombre illimité d'équipes. Les équipes mixtes sont classées dans la catégorie des invités.
- Chaque membre de la patrouille doit effectuer ce parcours une fois au sein du groupe. Le lancement se fait par patrouille. Le temps est pris lorsque le dernier membre de la patrouille franchit la ligne d'arrivée.

## **3 Ordre de départ**

### **3.1 Tirage au sort**

L'ordre de départ sera fait à la main ou à la machine. Des tirages au sort séparés doivent être effectués pour chaque discipline.

### **3.2 Slalom géant**

Les catégories démarrent dans l'ordre suivant:

- Dames
- Messieurs 4
- Messieurs 3
- Messieurs 2
- Messieurs 1
- Invités

### **3.3 Meilleurs concurrents**

Les meilleurs concurrents partent en premier dans leur catégorie. Leur ordre de départ doit être tiré au sort séparément. Les meilleurs concurrents sont ceux qui ont rempli au moins une des exigences suivantes au cours des deux dernières années:

- Membre d'une équipe nationale de ski
- Concurrents de la catégorie „Elite“ de Swiss Ski
- Les concurrents des derniers Championnats d'Europe de police en ski de fond
- Les concurrents qui figuraient parmi les 10 premiers (5 femmes) dans leur groupe d'âge lors des derniers Championnats suisses de ski de police dans la discipline concernée. Cette règle s'applique également en cas de changement de catégorie.

### **3.4 Ski de fond individuel**

Les catégories commencent dans le même ordre que dans le slalom géant (Art. 3.2.). Tous les concurrents partent dans leur catégorie dans l'ordre du tirage au sort. Les meilleurs concurrents (Art. 3.3) partent dans leur catégorie à la fin.

### **3.5 Ski de fond en patrouille**

Les catégories commencent dans le même ordre que dans le slalom géant (Art. 3.2.). Tous les concurrents partent dans leur catégorie dans l'ordre du tirage au sort.

Le tirage au sort des dossards a lieu immédiatement après l'inscription des coureurs par leur nom la veille du jour de la compétition.

L'aide des camarades est autorisée, mais sans aucun outil. La piste doit être dégagée immédiatement pour les coureurs suivants.

## **4 Evaluation**

### **4.1 Compétitions individuelles**

Les compétitions individuelles seront classées en fonction de leur temps effectif.

### **4.2 Classement combiné**

- Pour le classement combiné, les points de course du slalom géant et du ski de fond individuel sont additionnés. Les arriérés (temps) au vainqueur du jour sont convertis en un système décimal à l'aide d'une formule et ces points de course sont ensuite additionnés.
- La femme la plus rapide du jour et l'homme le plus rapide du jour en slalom géant auront alors 0.00 points, le vainqueur du jour en ski de fond individuel aura également 0.00 points (participants suisses - pas ceux des invités). Le gagnant de la combinaison est le compétiteur avec le score de points le plus bas en slalom géant et en ski de fond individuel. Le caractère différent du slalom géant et du ski de fond individuel est combiné avec ce qu'on appelle la valeur-F (de la FIS), de sorte que les deux résultats sont à peu près égaux et qu'aucune discipline n'est privilégiée. Les valeurs-F RS = 880 et LL = 800 sont utilisées à cette fin.
- En combinaison, la disqualification ou l'abandon en slalom géant et/ou en ski de fond individuel ne signifie pas l'exclusion du classement général. Les concurrents en question recevront le même nombre de points que le dernier du classement plus une pénalité de 10%.
- Toute personne qui ne participe pas à une compétition sera exclue du classement combiné.

## **5 Habillement**

- Le port d'un casque de ski est obligatoire pour le slalom géant.
- Pour le ski de fond en patrouille, les coureurs d'une patrouille portent si possible des combinaisons uniformes.

## 6 Récompenses et prix

Les titres et médailles ne seront attribués que dans les catégories où au moins 6 coureurs resp. 4 patrouilles partent. Les trois premiers des disciplines et groupes d'âge suivants reçoivent des médailles de style olympique (or, argent et bronze).

- Slalom géant dames une catégorie
- Ski de fond individuel dames une catégorie
- Combinaison dames une catégorie
- Ski de fond en patrouille dames une catégorie
- Slalom géant messieurs Messieurs 1, 2, 3 et 4
- Ski de fond individuel messieurs Messieurs 1, 2, 3 et 4
- Combinaison messieurs Messieurs 1, 2, 3 et 4
- Ski de fond en patrouille messieurs Messieurs 1, 2, 3 et 4

### 6.1 Titre Champion suisse / Prix

Lorsqu'un titre de champion suisse est remporté, un prix est attribué en plus de la ou des médailles.

- La gagnante de la combinaison féminine reçoit le titre de championne suisse de ski de police 20.. (année de l'année concernée).
- Le vainqueur de la combinaison masculine de tous les groupes d'âge recevra le titre de champion suisse de ski de police 20.. (année de l'année concernée).
- La patrouille féminine avec le temps de course le plus rapide remporte le titre de championne suisse de ski de fond 20.. (année de l'année concernée).
- La patrouille masculine avec le temps de course le plus rapide de tous les groupes d'âge se voit décerner le titre de champion suisse de la patrouille de ski de fond 20.... (année de l'année concernée).

## 7 Cas imprévus

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront réglés conformément au règlement de compétition Swiss-Ski en vigueur. Pour des raisons de commodité (conditions météorologiques, etc.) et dans des cas exceptionnels, le comité d'organisation peut déroger à ces règles.

## 8 Entrée en vigueur

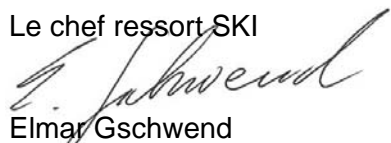
Le présent règlement technique entre en vigueur le 1er août 2018.

COMMISSION SUISSE DES SPORTS DE POLICE

Le Président

  
Damian Meier  
Commandant police cantonale Schwyz

Le chef ressort SKI

  
Elmar Gschwend  
Responsable support police municipale St-gall

St-Gall, 1er août 2018